

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2015

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par

M. Plisson, M. Brottes et M. Chanteguet

-----

**ARTICLE 9 BIS**

Alinéa 8, dernière phrase

Remplacer les mots :

véhicules propres

par les mots :

véhicules à faibles émissions

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination : dans les autres articles du projet de loi, l'expression « véhicules propres » a été remplacée par la dénomination « véhicules à faibles émissions ».